

Compte rendu – Session de travail du mardi 15 octobre 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 15 octobre 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 1^{er} octobre 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 1 ^{er} octobre 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 4, 6, 11, 23, 24, 26, 29, 37, 39, 40 à 43, 45, 49, 53, 54, 58 et 60 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 4 (qui est en lien avec le point 11), M. Pierre-Luc Fortin demande si l'aspect connectivité en matière de mobilité durable a été pris en compte, puisque la circulation est déjà problématique dans ce secteur, et souligne que le projet devrait s'inscrire dans une vision de mobilité durable. Il ajoute que si l'accent est mis sur le transport collectif, le financement sera à considérer, et que bien que le conseil municipal soit unanime sur la question de la densification, ces mesures doivent aussi inclure de l'accompagnement avec un plan de mobilité durable. M. Pierre Montreuil déclare être en accord avec la question de son collègue. M. Daniel Cournoyer répond qu'une étude a été demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'examiner la possibilité d'aménager une sortie à la Route Bradley. Mme Geneviève Auclair demande si une habitation bigénérationnelle est considérée comme une ou deux unités de logement. M^e Annie Pagé répond que généralement, il s'agit de deux unités de logement.

M. Dany Carpentier demande si les projets des points 1 à 5 sont assujettis à l'approbation référendaire. Le sujet sera traité à huis clos.

Mme Pascale Albernhé-Lahaie soutient que les documents présentés au CCU ne sont pas sur le site de collaboration SharePoint du comité et qu'elle n'a pas accès à la documentation relative au projet de 64 logements présenté au CCU en août dernier. Toutefois, le procès-verbal est accessible sur le site SharePoint et il est écrit en page 4 que cette modification d'affectation a une portée beaucoup plus large qu'un seul projet et qu'il s'agit plutôt d'une modification d'affectation couvrant un secteur complet.

Au point 6, Mme Pascale Albernhé-Lahaie demande quelle est la quantité de traverses piétonnes équipées de feux rectangulaires à clignotement rapide dans la ville. Elle rappelle sa demande déposée afin qu'une traverse piétonne soit aménagée sur la rue Louis-Pinard devant le parc du même nom, et demande si une analyse a été faite sur la totalité du territoire, et quelle vigie la Ville effectue en la matière et s'il est possible que des rues passent sous le radar. M. Pierre Montreuil répond qu'il existe un arbre décisionnel et que des comptages sont effectués. M. Daniel Carpentier ajoute qu'il y a eu un audit des façons de faire durant le précédent mandat. Mme Maryse Bellemare mentionne que les demandes doivent être acheminées au comité transversal concerné.

Aux points 14 et 15, M. Pierre-Luc Fortin demande que l'ordre du jour des réunions du conseil local du patrimoine soit acheminé à tous les membres du Conseil municipal. Toutefois, le règlement de ce comité stipule que tous les autres membres du Conseil peuvent assister aux réunions avec droit de parole, mais sans droit de vote. Mme Pascale Albernhé-Lahaie ajoute qu'il est important de considérer les citoyennes et citoyens détenant une expertise dans la composition de ce comité.

Au point 23, des élus et élus se questionnent à savoir si la Ville a toujours été membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ce à quoi monsieur le maire Jean Lamarche répond que de mémoire, il y a déjà eu au moins une période durant laquelle la Ville n'était pas membre de l'UMQ, mais que depuis son arrivée en poste la Ville y a toujours adhéré.

Au point 24, M. Dany Carpentier demande si les membres du comité directeur de l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat Mauricie 2025-2026 sont toutes et tous des élus. Ce comité comprend des personnes élus et non élus.

Au point 26, Mme Geneviève Auclair demande pourquoi le logo de IDÉTR n'apparaît pas sur les pages du rapport annuel 2023 du Fonds régions et ruralité volet 2 rédigé par cet organisme, mais on lui répond que IDÉTR a été mandaté pour rédiger le rapport pour la Ville et qu'il ne s'agit pas d'un document émanant de l'organisme à proprement parler.

Au point 27, M. Pierre-Luc Fortin demande si les panneaux-réclames le long de l'autoroute 40 ont pour effet d'augmenter la valeur des lots et si la Ville en perçoit un retour monétaire à travers les taxes municipales. La réponse est que ces panneaux sont effectivement dans l'évaluation municipale, mais personne autour de la table ne pourrait en préciser la valeur pour le moment. En outre, cela ne fait pas partie des préoccupations du CCU.

Les points 28, 29 et 30 feront prochainement l'objet de consultations publiques. Mme Geneviève Auclair envisage de demander le vote au point 29 à la séance publique du conseil municipal à 19 h.

Au point 39, des questions sont posées sur le montant prévu du règlement d'emprunt d'Énercycle et la provenance des fonds. Il est expliqué qu'il ne s'agit pas de financer le règlement d'emprunt, mais bien de l'approuver, la Ville étant membre de l'organisme. Une discussion s'ensuit au sujet des frais de vidange de fosses septiques que des propriétaires doivent acquitter et qui varient selon la fréquence des vidanges. M^e François Bélisle craint que des propriétaires disposant d'installations septiques plus petites puissent être pénalisés en raison de vidanges plus fréquentes et demande s'il est possible de revoir les règles. On lui répond qu'il s'agit d'une question administrative, que le principe de l'utilisatrice payeuse ou l'utilisateur payeur a été introduit dans la gestion des eaux en réponse à une demande citoyenne, qu'il s'agit d'un marché en concentration, et que ce n'est pas tant la grosseur de la fosse septique que le type qui a une incidence sur les coûts de vidange. En outre, les membres du conseil municipal peuvent déposer une fiche pour le comité exécutif afin d'amener le sujet à la Commission Assurer une saine gestion de l'organisation (CASGO) si nécessaire.

	<p>Au point 40, Mme Pascale Alberne-Lahaie se questionne au sujet des consultations auprès des organismes qui peuvent solliciter des subventions dans le cadre des programmes de la Fondation Trois-Rivières durable, car des organismes lui auraient dit ne pas être au courant des programmes. On lui répond que la Fondation Trois-Rivières durable est en contact constant avec les organismes demandeurs, et que des améliorations sont apportées chaque année aux programmes, que ce soit à la suite de recommandations des demanderesses ou demandeurs ou pour des raisons de simplification, ou encore de suggestions faites par la gestionnaire de programmes. Mme Alberne-Lahaie demande également pour quelle raison les organismes doivent faire approuver leurs communications avant diffusion, mais il s'agit d'une pratique courante et habituelle pour des bénéficiaires de subventions et même la Ville doit s'y soumettre à son tour auprès de ses bailleuses ou bailleurs de fonds.</p> <p>Au point 45, M. Dany Carpentier demande si les terrains visés par l'appel de propositions du gouvernement provincial en vue de créer des aires protégées sont des terrains sur lesquels il ne peut y avoir de développement. La réponse est oui, il doit s'agir de terres publiques.</p> <p>Au point 49, des questions sont posées au sujet de la nature de la contamination. En fait, il s'agit de contamination présente à l'usine de traitement des eaux, et non de sols contaminés.</p> <p>Au point 53, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les montants des points 46 et 53 s'additionnent. La réponse est non, les fonds appropriés au point 46 servent à financer le contrat octroyé au point 53, le tout en fonction des règlements d'emprunt approuvés par les membres du conseil municipal.</p> <p>Au point 54, M. Pierre Montreuil demande s'il y a une rareté d'entreprises capables de mener des travaux d'auscultation de trottoirs étant donné qu'une seule soumission a été reçue. La réponse est non et cette situation découle davantage du fait que les firmes sont débordées.</p> <p>Au point 60, des questions sont posées au sujet de l'existence d'un plan d'action en lien avec la participation de la Ville à la Table d'accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones, et sur la participation d'une ou d'un fonctionnaire du développement social à cette table. La réponse est que, pour le moment, il n'y a pas de plan d'action, mais le tout sera étudié à la suite de la participation de la capitaine Carole Lebel à la table. De plus, la capitaine Lebel a également déclaré qu'il serait opportun qu'une deuxième personne de la Ville y participe aussi.</p>
<p>Décision : s. o.</p>	
<p>Responsable de l'exécution : s. o.</p>	
<p>Échéancier / suivi : s. o.</p>	
<p>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</p>	
<p>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</p>	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : Le plan décennal du réseau cyclable sera présenté le mercredi 16 octobre 2024 à la salle du sous-sol de l'hôtel de ville, et la réunion sera enregistrée.</p> <p>Comité de toponymie : Le nom de Mme Madeleine Saint-Pierre sera utilisé pour renommer le parc des Plaines dans le secteur Normanville. Le nom de M. Fernand Lajoie, qui figurait déjà dans la banque de toponymes, s'est vu attribuer une priorité haute. Le parc Dumas, dans le Bas-du-Cap, sera renommé Parc de la Légion à la suite d'une demande la Légion royale canadienne filiale n° 204 Trois-Rivières. La rue de l'Orée-des-Bois dans le secteur Pointe-du-Lac sera renommée rue de l'Orée-des-Bois Est pour la partie la plus ancienne et sur laquelle on retrouve le plus grand nombre d'adresses, et rue de la Futaie pour la partie la plus récente. Étant donné que cette rue est faite de deux tronçons discontinus, la Commission de toponymie recommande de nommer chacun des tronçons de manière distincte. Le nom de la Futaie fait partie de la banque de toponymes attribuée à ce secteur dont les noms de rue sont inspirés de l'œuvre <i>Trente arpents</i> de Ringuet. La Corporation de l'Île Saint-Quentin souhaite renommer le nouveau pavillon des baigneurs avec un nom en lien avec la nature et une demande a été faite au comité. Des réflexions sont en cours afin de renommer la bibliothèque de la Franciade dans le secteur Saint-Louis-de-France.</p> <p>Comité Assurer une saine gestion de l'organisation : M. Mikaël Morrissette, responsable des relations publiques et porte-parole de la Ville, a fait l'objet d'une entente de prêt de service entre la Ville et l'organisation des Jeux du Québec 2025 pour une période de douze mois afin d'y agir à titre de directeur des communications. Point 55 de la séance publique du Conseil du 15 octobre 2024.</p> <p>Comité exécutif : La campagne interne de financement de Centraide bat son plein et Mme Maryse Bellemare distribue une trousse d'information Centraide à chaque personne autour de la table. Mme Bellemare rappelle qu'il y a deux façons de donner : par don unique ou par déduction à la source. Un article est également disponible sur l'intranet au sujet de la campagne de financement et on y retrouve aussi un lien vers les organismes associés à Centraide Mauricie.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Amendement des unités d'habitation accessoires (UHA) et des maisons bigénérationnelles

Sujet	<p>Les points 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10 et 13 de l'ordre du jour de la séance publique du conseil municipal du 15 octobre 2024 sont reliés. Il s'agit de modifier les règlements suivants afin de faciliter la densification sur le territoire en y intégrant les logements additionnels et les unités d'habitation accessoires (UHA). En premier lieu, le Règlement modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) doit être adopté à la séance du conseil municipal du 15 octobre afin d'autoriser les logements intergénérationnels en dehors des périmètres d'urbanisation. Par la suite, les quatre règlements suivants seront également modifiés : le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'y intégrer les logements additionnels, le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'y autoriser les logements additionnels, le Règlement établissant le cadre discrétionnaire en matière d'urbanisme (2021, chapitre 127) afin d'intégrer les unités d'habitation accessoires aux usages conditionnels et le Règlement établissant les règles d'interprétation et les définitions applicables en matière d'urbanisme (2021, chapitre 128) afin d'y intégrer les logements additionnels.</p> <p>Quatre types de logement additionnels seront permis. Le logement intergénérationnel, qui implique obligatoirement un lien de parenté et une communication intérieure entre les deux logements. À noter que le logement intergénérationnel est le seul type de densification qui sera permis à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Il s'agit d'une nouveauté et d'un gain important. À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le logement accessoire intégré, l'UHA intégrée et l'UHA isolée seront permis. À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, la nouveauté se traduit par l'ajout de deux types d'usages conditionnels pour l'UHA, qui doivent être autorisés par processus discrétionnaire, c'est-à-dire une résolution d'usage conditionnel, en plus du permis de construction qui est requis dans tous les cas.</p> <p>M^e François Bélisle demande si ces nouveautés vont permettre la location touristique à court terme de type Airbnb. La réponse est la suivante : si un tel type de location n'est pas déjà permis, il ne le sera pas davantage pour l'un ou l'autre des quatre types de logement additionnels décrits ci-dessus. De plus, la location touristique à court terme de type Airbnb requiert une approbation administrative et non une résolution du conseil municipal.</p> <p>M. Dany Carpentier demande si les logements additionnels peuvent entraîner des agrandissements de stationnement. La réponse est la suivante : les normes pour le stationnement sont faites en fonction de la superficie du terrain et non du nombre de cases.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : présentation sur les unités d'habitation accessoires.	

Points de l'administration publique

Sujet	<p>L'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028), qui avait été estimée à 80 M\$ sur 5 ans, sera plutôt de 46 M\$ sur 5 ans, soit 34 M\$ de moins que prévu. Pour cette raison, des projets devront être reportés jusqu'en 2029 ou bien modifiés.</p> <p>Les projets modifiés ou reportés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• 6000-16-042 rue Gilbert – ajout d'une régulatrice, à l'intersection de la Côte Richelieu (250 000 \$) : début des travaux reporté en 2029, avec pour impact que le problème de pression du secteur ne pourra être amélioré avant 2029;• 6000-16-062 chambre de vanne Amyot – reconstruction (430 000 \$) : sera inclus dans le projet 6000-19-097 entre les paliers Trois-Rivières nord et sud - réfection des cinq chambres de vanne, dont l'avant-projet est en cours et dont les estimations permettent d'inclure la chambre de vanne Amyot, sans impact;• 6000-16-063 secteur Saint-Louis-de-France – réfection des réservoirs d'eau potable (25 M\$) : début des travaux reporté en 2029, avec pour impact des efforts supplémentaires pour prolonger la durée de vie des équipements, mais sans impact sur l'ouverture au nouveau développement;• PR19017 mise à niveau en eau potable (4 M\$) : retiré de l'enveloppe TECQ avec pour impact la somme de 800 000 \$ annuellement au PTI;• 6000-16-064 rue du Père-Daniel – ajout d'un collecteur pluvial (4 M\$) : transfert d'utilisation de la subvention TECQ vers PRIMEAU, sans impact. <p>Les projets conservés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• 6000-13-096 réservoir St-Jean - mise aux normes et modification pour chloramination -phase 2 (8,5 M\$);• 6000-21-028 et 6000-21-029 mesure de la consommation d'eau potable (750 000 \$);• 6000-19-097 entre les paliers Trois-Rivières nord et sud, réfection de chambre de vanne (2 M\$);• 6000-18-098 poste de pompage Lasnier - mise à niveau des unités de pompage (4,8 M\$);• 6000-16-057 boulevard Sainte-Madeleine - amélioration du réseau d'égout et d'aqueduc (8 M\$);• PR19063 recherche eaux parasites et débranchement de puisards (660 000 \$);• PR19014 réfection majeure de pavage, trottoirs et bordures - divers endroits (13,4 M\$);• 6000-16-064 rue du Père-Daniel - ajout d'un collecteur pluvial (8 M\$). <p>Avant la pause, Mme Maryse Bellemare souhaite la bienvenue à M. Éric Angers, nouveau directeur adjoint – Proximité.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation révision TECQ 2024-2028 et impacts sur le PTI 2025.	

